Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 8 (1899-1901)

Artikel: Le château de Péry

Autor: Germiquet, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549682

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le château de Péry.

T.

Le site.

Lorsqu'on vient de la Suisse française, par le chemin de fer, en suivant la Vallée de la Suze, pour se rendre dans la Suisse allemande, on aperçoit, sur la gauche, dès qu'on a dépassé la gare de Reuchenette, un petit mamelon rocailleux, de forme conique, actuellement couvert d'arbustes et de broussailles.

Ce monticule est situé sur la voie helvéto-rauraque, de Pierre-Pertuis à Petinesca, à l'entrée Nord-Ouest des gorges de Reuchenette. Il est isolé des terrains qui l'environnent, des côtés Est et Ouest, par de profondes tranchées, grossièrement taillées dans le roc et par des fossés de défense, que l'on franchissait sur un pont-levis, tandis qu'il était protégé, des deux autres côtés, par les flancs abrupts et escarpés de la colline.

C'est au sommet de ce monticule rocheux, où le vent du soir balançait lentement la cime des hêtres et des sapins et gémissait dans leur feuillage, que s'élevait autrefois le château des nobles de Péry.

La situation de ce château était des plus belles. Du sommet de la colline, on jouit d'une vue étendue; à l'Est, sur la Combe de Péry et celle de Buren; à l'Ouest, sur une partie de la Vallée de la Suze et, au Sud-Est, sur les gorges de Reuchenette dont il domine la route.

Ce donjon était la sentinelle avancée de la Cluse de Reuchenette, dont elle défendait l'entrée septentrionale. Caché sur cette colline rocailleuse, au milieu de hêtres et de noirs sapins, il se dérobait à la vue des voyageurs qui passaient sous ses murs.

 Π .

Son fief.

Toute la contrée environnante, depuis le pied de la montagne, jusqu'à la Suze, était, à cette époque, inculte et couverte d'une sombre et antique fôret de sapins. Il existait cependant, à un kilomètre, au nord du castel, une petite clairière, de quelques hectares de superficie. Ce terrain accidenté, légèrement incliné vers le Sud, sur une faible partie duquel la charrue avait passé, offrait çà et là quelques rudiments de culture.

C'est au milieu de cette petite clairière, qu'une modeste chapelle avait été construite, avant le 9^{me} siècle, autour de laquelle quelques maisons, petites, basses et de chétive apparence, étaient successivement venues se grouper.

L'ensemble de ces propriétés constituait le domaine, le fief de Péry, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Voici, d'après Lohner (1), les noms connus de quelques uns des curés et des pasteurs, qui ont desservi cette chapelle, jusqu'à la fin du 16^{me} siècle:

Hugo, curé en 1334; Jean Falconis, curé en 1454; Henri Bissoti, fut administrateur; Jean Ulsinger, curé en 1496; Jean Tendron, de Gléresse, fut d'abord curé, puis pasteur, en 1533—1539; Jacques Mallegorge, de Neuveville (1539—1541); Michel Hugo, de Mache en Bourgogne (1541—1544); Pierre Bernhard, de Besançon, précédemment conventuel au couvent de Bellelay, fut pasteur pendant 26 ans (1544—1570), † en 1570; Abraham Philippin, de Neuchâtel, fut pasteur (1570—1586).

Cette humble chapelle, la capellâ du 9^{me} siècle, dédiée à à saint Jacques, consacrée par les prières des fidèles de tant de générations, n'existe plus dans son état primitif. — Elle a été agrandie, à différentes époques, puis reconstruite, dans des dimensions plus grandes, pour satisfaire aux besoins religieux des habitants de la contrée.

III.

Son origine.

L'origine de ce castel, comme celle de la plupart des châteaux de ces temps reculés, se perd dans la nuit du passé et on ignore l'époque de sa construction. Cependant,

⁽¹⁾ Lohner, Charles-Frédéric-Louis, Die reformirten Kirchen und ihre Vorsteher eidgenössischen Freistaate Bern.

on peut admettre, avec une presque certitude, qu'il fut édifié sur l'emplacement d'une vigie romaine.

Les traces de constructions romaines ne sont pas rares dans cette partie de la Vallée de la Suze. La colline qui nous occupe porte des vestiges de constructions romaines. On remarque encore très distinctement, à son sommet, les fondations d'une tour, construite en moëllons de petites dimensions, liés ensemble par un mortier dur et résistant. Cette tour et la disposition des matériaux dont elle fut construite, indiquent l'existence en ce lieu, soit d'un poste militaire, soit d'une de ces tours d'observation qui jalonnaient les voies romaines à leur passage dans les montagnes.

Les premières mentions qui ont été faites de son existence, se trouvent consignées dans le cartulaire de M. Trouillat: Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle. Qu'il nous soit permis d'en citer quelques-unes.

Par une charte royale, datée de Ratisbonne, le 20 septembre 884, Charles-le-Gros confirma la possession des domaines du monastère de Moutier-Grandval. A la prière des religieux de cette abbaye, ce monarque ajouta, par la même charte, le domaine de Péry, désigné : Villam Bedericam, cum capellâ, à ceux que ce monastère possédait déjà. Par suite de cette libéralité, le domaine de Péry fit partie de ceux du monastère de Moutier-Grandval et subit le même sort (1).

Lors du partage de l'empire des Carlovingiens (888), le domaine de Péry tomba au pouvoir des rois de la Bourgogne transjurane.

A l'exemple des rois, ses prédécesseurs, Conrad-le-Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane, confirma, par une charte du 9 mars 962, la possession des domaines de ce même monastère. Dans l'énumération de ces domaines, figure celui de Péry, désigné : A curtis Bidericus, cum capellâ (2).

Par suite de la donation des droits de haute souveraineté que Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, fit en 999, en faveur de l'évêque de Bâle, Adalbert III, la Villa de Péry

(2) Trouillat, Vol. I, page 135.

⁽¹⁾ Trouillat, Vol. I, pages 119-121.

et sa chapelle passèrent dans le domaine temporel des évêques de Bâle.

Par une bulle, datée de Lausanne, le 17 mai 1148, le pape Eugène III, confirma la possesion des revenus affectés à l'usage du Chapitre de Moutier et d'une maison de pauvres, à Moutier, en faveur de l'Eglise collégiale de Moutier. Dans l'énumération de ces revenus, figurent ceux du domaine de Péry: de curti de Peril, tres partes de decimarum.

Trente années plus tard, un autre pape, Aléxandre III, confirma aussi la possession de ces mêmes revenus, en faveur de la même Eglise de Moutier, par sa bulle du 27 février 1179.

Les deux chartes royales précitées, de Charles-le-Gros et de Conrad-le-Pacifique, établissent surabondamment et d'une manière indubitable, que la Villa de Péry et sa chapelle existaient déjà vers la fin du 9^{me} siècle. En présence de ces actes publics et authentiques, il n'est pas permis d'en douter.

IV.

Ses habitants.

Il serait téméraire de vouloir retracer l'histoire des nobles de Péry au sujet desquels les documents historiques gardent le plus profond silence. Nous nous bornerons donc à citer les quelques faits et les quelques noms qui sont parvenus jusqu'à nous.

A l'époque la plus reculée dont les anciens documents nous ont conservé le souvenir, le donjon de Péry n'était, comme celui de Rondchâtel, qu'un repaire de brigands et ses habitants ne vivaient que de rapines et de brigandages. La tradition rapporte que les seigneurs de Péry et leurs gens ne se faisaient aucun scrupule d'arrêter et de rançonner les voyageurs qui passaient sous les murs du château. Rien n'échappait à leurs regards perçants. Nul ne pouvait passer inaperçu. Ce furent très probablement ces faits qui lui donnèrent la qualification de château périlleux.

Voici les quelques noms de cette famille qui sont cités dans les documents des 13, 14 et 15^{me} siècles :

Le chevalier, Pierre de Péry, fut maire de Péry. Il eut un procès, en 1244, avec les chevaliers de l'ordre teutonique de Koenitz.

Le chevalier, Berthold de Péry, donna à l'abbaye de Lucelle, le 1 mai 1285, des biens situés sur le territoire de Tavannes, contre une rente annuelle de 15 deniers.

Son fils, Simon de Péry, vendit aux religieuses du couvent de Fraubrunnen, le 11 novembre 1287, les droits qu'il possédait sur une vigne située à Douanne, pour le prix de 8 sols et 4 deniers.

Henri de Péry (1306).

Richard de Péry, écuyer, retint en 1326, deux parts de dîmes de l'Eglise de Bâle.

Bourcard de Péry et son épouse, la belle Pierrette de Ravine, sont cités en 1364.

Jean-Henri de Péry fut maire de Bienne, en 1400.

Le chevalier, Donzel-Henri de Péry, donna à l'église de sa paroisse des terres situées à Péry et une maison pour loger le curé.

Donzel-Henneman de Péry signa un acte comme arbitre.

Un autre Jean-Henri de Péry, écuyer, fils du précédent, fut châtelain d'Erguel. Il est cité comme arbitre dans deux différends, qui s'élevèrent, l'un en 1463, entre l'hôpital de Bienne et la commune de Cortébert, l'autre en 1472, entre la commune de Loveresse et celle de Malleray.

Le nom d'Agnès de Péry, sœur du précédent, parait dans un acte de 1493, comme fille de Donzel-Henneman de Péry et comme femme de Jehan-Perrin Morel, de Corgémont.

La famille de Péry s'allia à celle des Gœuffi, de Bienne, et elle s'éteignit vers la fin du 15^{me} siècle. Après son extinction, une partie des fiefs du domaine de Péry passa aux nobles d'Orsan, seigneurs de Rondchâtel.

V.

Sa destinée.

Quatre siècles et plus se sont écoulés, depuis que la famille des nobles de Péry est éteinte.

La faux impitoyable du Temps a tout détruit sur son passage, où elle n'a laissé que très peu de traces. Le château de Péry n'existe plus depuis fort longtemps et nous ne pouvons indiquer, même approximativement, l'épagne de sa destruction

l'époque de sa destruction.

Ce vieux castel, ses dépendances et ses habitants, ont nécessairement obéi, comme tant d'autres choses, aux lois immuables de la nature et subi le sort réservé à tout ce qui est terrestre. Ils ont successivement fait leur apparition, ils ont vécu, existé, pendant un laps de temps plus ou moins long, puis ils ont disparu et se sont effacés, pour faire place à d'autres hommes et à d'autres choses.

Les usines métallurgiques de Reuchenette ont été construites vers le milieu du 17^{me} siècle, par le prince Jean-François de Schönau, avec des matériaux provenant, dit-on, des ruines de ce vieux castel. Ces usines ont été exploitées, pendant près de deux siècles, d'abord comme fonderie pour le minerai de fer, puis comme forges à martinets. Leurs lourds marteaux ont souvent fait retentir les échos d'alentour et leurs feux sont éteints depuis une trentaine d'années.

Depuis un quart de siècle, le sifflet bruyant de la locomotive retentit journellement dans cette vallée solitaire de

la Suze, autrefois sauvage et déserte.

L'emplacement que le vieux donjon occupait jadis est envahi aujourd'hui par des sapins rabougris et des broussailles et, sauf les quelques vestiges de murailles et de fossés dont nous avons parlé, rien ne fait supposer les drames divers dont cette colline a été le théâtre.

Vevey, en septembre 1900.

J. GERMIQUET, notaire.

